

Date: 15.01.2010

Time: 10.00

Communication# 1

Document: 02

From:	The Organising Committee
To:	All Competitors
Cc:	The Stewards of the Meeting The Clerk of the Course The Secretary of the Meeting

Appareil TRIPY : Appareil GPS de contrôle et de chronométrage

– DESCRIPTIF DU GPS

A l'issue du contrôle technique votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY qui contrôlera en permanence votre parcours et enregistrera les points de chronométrage intermédiaires dans les tests de régularité. Ce système est composé de :

- un GPS TRIPY (largeur: 16 cm; hauteur: 10 cm; profondeur avec sortie de câble: environ 8 cm)
- une antenne extérieure aimantée (longueur de fil: 5m)
- un module d'alimentation à raccorder à votre véhicule (longueur de fil : 1m)



L'écran du GPS n'affichera aucune information utile pour le concurrent et son clavier sera inactif.

– INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Vous devrez préalablement équiper votre véhicule d'une alimentation électrique, suivant les caractéristiques techniques suivantes :

Alimentation électrique en 6 ou 12V branchée en direct de la batterie :

- Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm².
- Le pôle + (différencié par le conducteur rouge) devra être protégé par un fusible de 1 Ampère.
- Les fils devront être équipés aux extrémités de cosses à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).



COSSES A SERTIR



Rouge
0.5-1.5mm
package: 100 pcs.
RED
0.5-1.5mm
A: 6.3
B: 0.8

JST	
Type	Female Disconnect
Colour Isolation	Red
Matériau	PVC
Cable Diameter	0.5 - 1.5 mm ² Square Millimeter
A	6.3 x 0.8 mm Millimeter
Diamètre	4,3 mm Millimeter
Total Length	22 mm Millimeter
Isolation Length	10,5 mm Millimeter

- Cette alimentation devra arriver à proximité de l'emplacement que vous aurez réservé pour le GPS. Ce câble d'alimentation permettra de raccorder le module d'alimentation fourni par TRIPY.
 - Cette alimentation devra être PERMANENTE, 24H sur 24H, pendant toute la durée de l'épreuve y compris dans les parcs fermés de fin d'étape.
 - La consommation usuelle de charge du GPS étant de 80 mA.
- L'antenne et le module d'alimentation Tripy vous seront fournis lors des contrôles techniques et seront accompagnés d'une notice d'installation.
- Vous devrez installer ces deux éléments.
 - Le module d'alimentation Tripy est terminé par un morceau de câble équipé de deux cosSES à sertir mâles. Vous pourrez donc le connecter facilement sur les cosSES femelles du câble d'alimentation électrique que vous aurez préalablement installé avant les contrôles techniques.
 - Vous positionnerez l'antenne à l'extérieur, sur une surface horizontale (ex : toit, capot avant, capot arrière) par simple aimantation. En cas d'impossibilité d'utiliser le système magnétique (carrosserie non métallique, décapotable,...), vous pourrez utiliser un double face autocollant fourni avec l'antenne. L'antenne aura une vue maximale sur le ciel. Le passage du câble sur le joint de portière devra être réalisé de telle sorte que le câble ne puisse ni être détérioré lors de la fermeture de la portière ni arraché lorsque le (co-)pilote monte et descend du véhicule.

Le boîtier GPS Tripy vous sera fourni au Contrôle Technique.

Son installation sera à réaliser dans le Parc.

Le GPS devra être positionné à l'intérieur de l'habitacle de la voiture, à l'endroit que vous lui aurez réservé, de manière préférentielle dans un vide poche ou à tout emplacement préalablement aménagé. Dans tous les cas, l'endroit choisi sera tel que le GPS ne puisse ni tomber ni se déplacer lorsque le véhicule est en mouvement.

C'est aussi à cet endroit que vous aurez amené les connexions d'antenne et d'alimentation.

Après cette installation, le bon fonctionnement du système GPS sera validé par les techniciens de la société TRIPY, accompagnés par les Commissaires Techniques.





CAUTIONEMENT / RESTITUTION

Une caution de 950€ au moyen du formulaire joint (et téléchargeable sur le site internet officiel) est exigée.

Elle est exclusivement possible via les cartes de crédits « Mastercard » & « Visa ».

Le formulaire devra être remis lors des vérifications administratives avec présentation simultanée de la carte de crédit pour vérification.

Au Parc Fermé de fin de l'épreuve, le système GPS devra être restitué aux relations concurrents ou représentant de Tripy. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus



20/02/2010

Royal Automobile Club de Spa
Rue Jules Feller 1
4800 ENSIVAL
Tel : +32 (0)87/79.50.00
Fax : +32 (0)87/47.49.87
E-mail : info@race-rally.be



CAUTION TRANSPONDEUR

Form fields for personal information: Nom & Prénom, N° Voiture, Adresse, Code postal, Ville, Pays, e-mail, Tel, Fax.

Clause de garantie - Transpondeurs

1. L'organisateur met un transpondeur à disposition du concurrent, pour toute la durée de l'épreuve.

Le concurrent pourra en prendre possession durant le contrôle technique, moyennant la communication de toutes les données relatives à sa carte de crédit.

Les informations et données qui seront communiquées par le concurrent à l'organisateur seront traitées de manière strictement confidentielle.

2. Le numéro de carte de crédit communiqué par le concurrent doit correspondre à une carte de crédit qui appartient au concurrent ou que le concurrent est légalement autorisé à utiliser.

3. Le concurrent devra restituer le transpondeur à l'organisateur soit à la fin de l'épreuve, soit immédiatement en cas d'abandon durant l'épreuve, et en tout cas au plus tard le 2 Mars 2010, avant 17h30.

Le concurrent marque expressément, et de manière irrévocable, son accord sur le fait qu'à défaut de restitution du transpondeur dans les délais visés à l'alinéa précédent, l'organisateur pourra prélever, sans avertissement préalable, à partir du compte bancaire associé à la carte de crédit dont les coordonnées ont été communiquées par le concurrent, la somme de 950 € correspondant au coût du transpondeur confié au concurrent et non restitué par ce dernier dans les délais.

CARTE : MASTERCARD / VISA

N°

Date d'expiration :/...../.....

Date :/...../.....

Signature :